

ACTION SYNDICALE RESPONSABLE

N° 9 - DÉCEMBRE 2023

NÉGOCIATEURS DE BRANCHES

cfecgc-commerce-services.org



La CFE-CGC Commerce et Services
vous souhaite une très belle année 2024,
riche en négociations et pleine de succès !



**COMMERCE
ET SERVICES**



Accompagner et soutenir les aidants

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, s'attache à rester au plus près des besoins des individus pour mieux s'inscrire dans leurs parcours de vie, tout en apportant des réponses aux enjeux sociétaux. La thématique des aidants est centrale pour notre groupe et nous proposons de nombreuses solutions pour soutenir les aidants dans leur rôle, mais aussi pour accompagner les salariés et les dirigeants d'entreprise.

Une plateforme de services dédiée aux aidants

Lorsqu'un proche se trouve en situation de perte d'autonomie ou de dépendance, l'aider dans sa vie quotidienne entraîne une charge, source de fatigue et de stress. Pour accompagner et soutenir au quotidien les aidants, le Groupe VYV, très impliqué sur le sujet, a mis en place une stratégie globale faisant du « moment de vie aidant – aidé » sa priorité.

Nous avons développé la plateforme « Proche des aidants », un dispositif permettant de détecter, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation d'aidance. Elle permet de répondre à de nombreux besoins tels que : **comprendre la situation d'aidant et celle du proche aidé, organiser le quotidien de l'aidé, aménager son domicile, apporter des conseils dans les démarches administratives ou encore optimiser son budget en trouvant des sources de financement.**

Découvrez nos solutions, les droits et les aides financières sur notre plateforme « Proche des aidants ».



Accédez à la plateforme
« Proche des aidants »

L'aidance en entreprise

L'aidance est un enjeu sociétal majeur et un sujet important au sein de l'entreprise. En 2020, **6,6 millions d'aidants sont des salariés et doivent concilier une triple vie : vie professionnelle, vie personnelle et vie d'aidant.** L'articulation des temps de vie est devenue un enjeu de performance économique et sociale et des initiatives se mettent déjà en place dans certaines entreprises pour soutenir les salariés aidants. Être aidant demande du temps, mais la majorité d'entre eux considère primordial de maintenir leur activité professionnelle.

11 millions d'aidants en France *
54 % ignorent qu'ils sont aidants *
60 % des aidants sont des actifs **
80 % travaillent à temps complet **

Conseils aux proches aidants en activité

• Osez en parler

Votre situation est avant tout une affaire personnelle. Mais en parler, à son manager ou au responsable des ressources humaines peut **favoriser la compréhension réciproque**, instaurer une relation de confiance pour étudier et trouver des solutions ensemble.

• Anticipez et proposez

Devenir proche aidant nécessite de s'adapter en permanence à la situation de son proche. Dans cet esprit, imaginez des solutions à soumettre à votre employeur, pour poursuivre votre activité professionnelle : **aménagement du temps de travail, télétravail...**

• Connaissez vos droits

Le statut de proche aidant ouvre un certain nombre de droits, comme des congés spécifiques : **congé de proche aidant, d'accompagnement de la fin de vie, ou les dons de RTT entre collègues** (loi Mathys, réservée aux parents d'enfants gravement malades).

Suis-je un(e) « aidant(e) » ?

L'aidant(e) est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à un proche atteint d'une maladie chronique ou dégénérative invalidante, d'un handicap, victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, en situation de dépendance... Cette aide régulière, permanente ou non, peut consister en soins, démarches administratives, soutien psychologique, activités domestiques, etc.

Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

* Enquête BVA.

** Étude Harris Interactive – Groupe VYV 2020.

0232-1021

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E01681114UJ62, DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication — © Gettyimages — 10/21.



2024 : grandir encore, ensemble

Les réglementations, les textes en vigueur, la nécessité de respecter certains délais sont des éléments toujours difficiles à appréhender. En novembre lors de la réunion des négociateurs à Lyon, nous avons étudié plusieurs thématiques. À ce moment-là, il s'agissait d'une présentation et nous nous étions rendu compte que les points abordés nécessitaient d'être approfondis.

Pour cette réunion de négociateurs de décembre, nous avons choisi deux grandes thématiques qui sont présentées dans ce numéro : l'approfondissement des catégories objectives, et la présentation des services de l'OCIRP, organismes qui permet, dans les accords de protection sociale, d'aider les familles des salariés lors des accidents de la vie ainsi que des conséquences du décès.

Profitez de ce dernier numéro de l'année 2023 pour vous remercier de votre travail dans vos branches respectives et des échanges effectués lors des réunions, qui permettent d'appréhender la négociation de branche sous un regard différent.

L'année 2024 qui arrive vous apportera son lot de questions, de négociations techniques. Nous vous retrouverons avec plaisir dans nos réunions visio et notre réunion en présentiel à Lyon.

René, Stéphane et toutes les équipes qui travaillent à préparer nos réunions se joignent à nous pour vous souhaiter une excellente année et que vous puissiez continuer à porter haut et fort les couleurs du Commerce et du Service CFE-CGC intégrées dans notre FNECS.

Corinne Samyn
et Jean-François Lecuyer



« Je vous remercie pour votre engagement envers la FNECS. Vous êtes les ambassadeurs de ses nombreuses branches professionnelles, ce qui vous demande connaissances et implications. Alors bien formés, vous serez mieux armés pour mener à bien votre mission et gagner.

Vous avez le soutien et la reconnaissance de l'équipe fédérale. »

René ROCHE
Président de la FNECS



Magazine réservé aux NÉGOCIATEURS DE BRANCHES

Connectez-vous à
votre espace ADHÉRENT
pour lire la suite.